

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 19 FÉVRIER 1850.

No. 44.

FRANCE.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE L'ENSEIGNEMENT, DANS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

La grande question de l'enseignement, question si pleine d'intérêt pour la religion, est enfin à l'ordre du jour de l'Assemblée législative française. Le projet de loi de M. de Falloux, dont nous avons précédemment donné l'analyse à nos lecteurs, après avoir passé par les travaux des commissions et les discussions de la presse, a dû enfin subir l'épreuve d'une délibération solennelle.

Un grand silence s'est établi quand le président a ouvert cette importante discussion.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire a le premier occupé la tribune et a consacré la première séance et la moitié de la seconde à la défense de l'Université, sacrifiée, suivant lui, dans le projet. C'est l'ancien monopole qui a parlé par sa bouche un langage franc et modéré, à la vérité, mais respirant les préjugés les plus surannés et les plus excessives prétentions. — Monsieur B. St. Hilaire, tout en se croyant très-sincèrement ami de la liberté de l'enseignement, ne veut pas que la liberté de l'enseignement soit la liberté d'enseigner! Tous les citoyens ont le droit, sous la Constitution actuelle, de parler, d'écrire, d'imprimer, etc; mais, quant à enseigner non seulement les sciences, mais la grammaire, voire l'écriture et la lecture, c'est bien différent! C'est tout le contraire! C'est là une fonction qui ne peut s'exercer que par les instituteurs élevés, acceptés, institués par l'Etat! Voilà comme monsieur St. Hilaire entend la liberté; aussi, ne voit-il dans le projet de loi de M. de Falloux, que l'établissement d'un privilège et du privilège du clergé! Et partant de cette idée, il déploie les rancunes les plus convenues, les passions les plus malveillantes, les ruses, la tactique, les stratagèmes les plus justement décriés. Il s'efforce de ramener cette guerre surannée contre les Jésuites, et il ramasse contre eux les sottises et les calomnies les plus ridicules et les plus odieuses. — Comme de raison, M. St. Hilaire obtint les applaudissements de la Montagne, mais aussi la défaveur constante de la majorité. Quand il descendit de la tribune, une voix s'éleva: Ah; enfin! et des rires se firent entendre.

M. de Falloux, évêque de Langres paria ensuite et dit: Je ne suivrai pas le précédent orateur dans les critiques de détail auxquelles il a cru devoir déjà se livrer. Je pourrais dire peut-être que quelques-unes d'entre elles sont un peu surannées et peuvent paraître étranges au temps où nous sommes. (Rires et approbation.)

Il s'agit maintenant d'une discussion générale. Je vais donc examiner la loi dans son ensemble, et seulement à un point de vue. L'entre de suite dans le vif de la discussion. (Très-bien!)

On a beaucoup reproché à la loi en discussion d'être clérical. Il y a donc ici deux choses: qualification pour la loi, solidarité pour la religion. La qualification, je ne m'en inquiète pas; mais la solidarité, je la repousse. (Mouvement.) C'est une loi de fusion, de transaction. Ces mots plaisent aux oreilles chrétiennes; car la religion aime tout ce qui rappelle la paix et la concorde!

Cependant je me hâte de dire que ce projet de fusion ce n'est pas la religion qui l'a proposé, mais la politique. Je ne blâme pas la politique d'avoir en cette idée. Mais je dis que la religion, laissée, à sa libre inspiration, eût proposé, non pas cette loi de transaction, mais une loi de liberté.

On demande que l'Eglise fasse alliance avec l'Université pour sauver la société. Je n'examine pas si ce système aura de bons résultats. Mais je soutiens que l'Eglise, livrée à sa libre inspiration, aurait pu sauver les peuples sans l'assistance d'un tel auxiliaire. Dans ces circonstances, j'honore les intentions; peut-être y a-t-il là un essai fort utile, mais il a ses dangers, et je crains fort que cette trêve n'amène un renouvellement de guerre.

Je ne veux pas pour l'Eglise de cette responsabilité. J'en donne la raison. La religion sans l'Université peut se suffire à elle-même; on fait d'enseignement, l'Eglise n'a besoin que de la liberté. L'Université sans la religion est incapable de rien fonder en France. (Mouvement.) Je vais le prouver.

L'Université actuelle est née au cœur de notre première révolution, sur les ruines des autres universités catholiques. Elle est partie du principe d'émancipation de la raison, du principe d'affranchissement de toutes croyances et des vérités nouvelles.

C'est de ce principe qu'elle a vécu, qu'elle vit encore de nos jours. C'est le principe qu'invoquait le journal de ses professeurs, la Liberté de penser. (Interruption.) C'est ce principe qui présida seul à la réorganisation de l'enseignement, à l'établissement de l'Université impériale.

Mais si à cette époque on s'occupait de réorganiser l'enseignement, ce n'était pas que l'enseignement manquât; c'était parce qu'il était religieux et catholique. Jusque-là, l'Eglise avait prouvé qu'elle pouvait se suffire à elle-même en fait d'enseignement; elle avait des ressources puissantes, elle avait 350 bourses dans la seule ville de Paris.

Le 1er frimaire au vi, on disait au corps législatif: "Avant la révolution, les congrégations religieuses suffisaient à l'enseignement... elles fournissaient des prêtres, des gens de loi, des médecins, des magistrats, des militaires, des officiers du génie." Il est donc bien reconnu que par ses seules ressources, la religion enseignait puissamment et sans aucun auxiliaire.

Mais il y eut un jour où le parti régnant reprocha à son enseignement un seul tort, celui d'être religieux et orthodoxe! Ce fut alors que sur ces ruines se reproduisirent des germes nouveaux, mais stériles. C'est Talleyrand qui, en septembre 1791, au moment où la Constitution venait d'être proclamée, exprima les premières idées contenant ces germes dans un rapport très-fameux. Il proposa de créer des écoles primaires, d'autres écoles qui furent appelées plus tard écoles secondaires, et enfin des écoles de département. Il demanda qu'on enseignât aux enfants, non plus l'Evangile, mais la Constitution, non plus le catéchisme, mais les droits de l'homme et du citoyen.

Voilà donc, dès 1791, au moins en germe, la constitution universitaire. Et il n'est pas inutile de remarquer que ce fut Condorcet qui le premier appela les instituteurs fonctionnaires publics. Lacanal, Marat, et tous ceux qui avec eux ont travaillé à développer le germe que je

viens de vous montrer, furent dépassés par Danton qui osa le premier prononcer ce mot contre nature, qui est cependant la base indispensable des principes posés par l'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire au commencement de son discours, sur la solidarité des droits de l'Etat et des droits de la famille. Il était temps, disait Danton, de proclamer ce grand principe que l'enfant appartient à la République avant d'appartenir à la famille. (Rumeurs diverses.)

M. Bourzat. — Il n'aura pas l'absolution. M. Parisis. — Il est inutile de vous rappeler comment le système de Danton fut adopté par Robespierre et continué jusqu'à l'an IX. époque du concordat, vous savez tous qu'il eut une puissance égale et sans contrepoids. Que fondèrent les législateurs? Rien, rien. Les collèges sont fermés, mais aucun établissement ne les a remplacés.

On avait essayé la création d'une école normale; on y appela douze cents enfants, on y réunit des maîtres distingués; mais il s'y introduisit tout de suite de tels abus, que la Convention brisa elle-même son œuvre par un nouveau décret.

On se rappelle avec quel sentiment de douleur on parcourait les salles silencieuses de ces établissements abandonnés, fréquentés naguère par une jeunesse vive et studieuse. (Approbation.)

Il est bien constaté que le système de l'éducation de la raison, seul maître du terrain pendant dix ans, n'y produisit absolument rien.

Un homme éminent et dont la magnifique parole n'a été oubliée de personne, a écrit quelques lignes que je vous demande la permission de lire: "Il est temps, écrivait M. Portalis, qu'une instruction sérieuse soit donnée: sans instruction, point d'éducation; sans éducation, point de morale. Depuis dix ans, les enfants reçoivent une instruction telle qu'il n'est plus aucune notion du juste et de l'injuste. De là les abus les plus déplorables. Si l'on compare l'instruction telle qu'elle est avec ce qu'elle devrait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations futures."

Voilà, Messieurs, ce qu'écrivait M. Portalis. Le rétablissement du culte se fit par le concordat; ce fut une œuvre de courage de la part du premier consul et de la part du vicair de Jésus-Christ. (Mouvement.)

Il fallait, en second lieu, après avoir rétabli le culte, organiser l'instruction publique. Dès que l'Université fut fondée par la loi de 1806, elle devint le rendez-vous des libres penseurs, ce fut, on peut le dire, une école anti-chrétienne.

M. Sainte-Beuve. — Je demande la parole. M. Parisis. — Napoléon, qui avait vu la stérilité de l'Université à son origine, voulut y introduire l'élément religieux, et il le fit par l'adjonction d'un aumônier.

Deux faits me paraissent dominer tous les autres. Le premier, c'est que l'Université ne fut que la mise en œuvre des idées de Talleyrand, de Condorcet, de Danton et de Robespierre. (Reclamations à gauche.) Je pensais que cela résulterait des faits eux-mêmes. Mais puisqu'il n'en est pas ainsi, puisque mes paroles ne vous suffisent pas, j'invoque un autre témoignage, celui de Royer-Collard.

Royer-Collard disait en 1817: "L'Université a été imposée aux écoles révolutionnaires pour en réunir les idées et en former une unité." Le second fait dont je veux vous parler, c'est que Napoléon, comprenant la stérilité de cette école d'une philosophie sceptique, voulut lui communiquer la vie en y introduisant un germe. C'était, en effet, un étrange spectacle donné au monde que celui d'un corps enseignant qui n'a pas de doctrines.

Voilà, messieurs, ce que j'ai vu dans les lycées de l'empire et dans les collèges de la restauration; c'est encore ce que je vois aujourd'hui dans vos lycées et dans vos collèges. (Approbation — Rumeurs à gauche.)

Voilà ce qui se passe encore aujourd'hui nécessairement, par la force même des choses. (Interruption.)

Vous êtes surpris que le peuple n'ait plus le sentiment du devoir; mais est-ce qu'il ne l'a pas eu autrefois? N'essayez pas de rendre la religion solidaire de tout ce qui se fait. Elle le fut, elle le fut, mais qu'elle l'honore, jamais!

Quelle est la cause de tous ces maux? C'est l'Université seule, l'Université qui appelle les concours des membres de la religion, parce que ce concours lui permet de propager ses doctrines sceptiques, et qu'elle a besoin de l'enseignement de la religion pour attirer la confiance des pères de famille.

Comment! depuis quarante ans, l'Université a le pouvoir pour auxiliaire; elle triomphe et elle ne peut encore établir un collège vraiment philosophique! Pourquoi cela? Ah! c'est que vous savez bien, malgré votre culte pour la raison pure, que la France n'est pas faite à votre image! C'est que la religion, trop souvent absente des mœurs par la faiblesse des caractères ou par les entraînements politiques, est vivante au fond des cœurs! C'est que la foi de saint Louis circule toujours dans les âmes françaises!

A droite: Très bien! très-bien! (Rires à gauche.)

M. Parisis. — Qu'un collège qui aurait sur son frontispice: "On n'enseigne pas ici la religion," serait un "collège désert." (Mouvement.)

Non, Messieurs, ce n'est pas la religion qui a besoin de vous pour l'enseignement, c'est vous qui avez besoin d'elle! Non... ce n'est pas pour la religion que cette alliance est proposée, c'est pour vous; non, ce n'est pas la religion qui a proposé la loi, et quoi qu'il arrive, sa responsabilité est sauve.

Mais on me demandera peut-être si, après ces considérations, je suis contre la loi. Messieurs, permettez-moi d'abord de rappeler que j'ai l'honneur de représenter ici un double caractère; j'aurai l'occasion de dire ce que je pense de la loi comme homme politique. Vous m'avez permis aujourd'hui de parler au nom de l'intérêt religieux.

Eh bien! dans l'intérêt de la religion, vous me demandez si j'accepte le projet. Voici ma réponse: Si le projet nous est présenté comme une faveur, je le repousse; si l'on nous propose comme une occasion de dévouement, je l'accepte. (Très-bien! très-bien!)

M. Crémieux. — Aux Montagnards. N'interrompons pas!

A droite: Silence donc, avocat; c'est vous qui interrompez toujours.

M. Parisis. — Voilà ma conviction. Messieurs, j'ai assez réfléchi pour savoir ce que valent à la religion les faveurs de la politique. A Dieu ne plaise que je jette l'injure aux pouvoirs déchu; et surtout à celui que j'environne de tous mes respects. Mais je n'ai pas oublié que de 1822 à 1828 on voulut communiquer au clergé une partie du pouvoir universitaire; cela fut considéré comme une faveur.

Depuis cette époque, les passions anti-religieuses allèrent en croissant; on en fut enfin réduit à faire payer à la religion ces prétendues faveurs par de nouvelles entraves.

Pour en venir à la loi actuelle, sans aucun doute quand on a voulu établir les conseils de surveillance pour l'enseignement, il était de toute justice que le clergé y eût sa place dans une juste proportion.

C'est précisément cette nécessité qui m'inquiète. Ces trois ou quatre évêques assis dans le conseil supérieur, au milieu de vingt autres membres dont la majorité ne partage pas les convictions les plus saintes, les plus inflexibles; l'évêque diocésain n'ayant de voir compromettre sa voix dans le conseil académique, au milieu du diocèse où cette voix doit conserver toujours une inaltérable influence; le clergé employé comme rouage secondaire et autorisant, par sa présence, à croire qu'il y a là une organisation cléricalle, je le répète, c'est ce qui m'inquiète. Ce n'est pas là une faveur, mais un danger dont l'Eglise saura triompher.

M. Charmaud. — Alors il faut rejeter la loi. M. Parisis. — Voilà pourquoi, si la loi nous est présentée comme une faveur, je la repousse.

Une voix à gauche: L'acceptez-vous comme juste?

M. Parisis. — Si maintenant on me dit: Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ne nous ont pas permis de choisir un autre système; nous avons dû, vu les difficultés présentes, nous arrêter à celui que nous vous proposons; nous reconnaissons que ce n'est pas l'œuvre de la religion, mais de la politique et nous demandons que la religion nous aide, au nom d'intérêt, qu'elle n'a jamais désertés; au nom de l'intérêt de la société et du salut du pays, si l'on nous parle ainsi, nous dirions: Le christianisme est la grande école des dévouements, non pas seulement pour ses ministres et ses amis, mais pour ses adversaires, mais pour ses ennemis. Quand un peuple, quel qu'il soit, vient dire à l'Eglise: Nous avons besoin de vous, venez; vous nous feriez du bien! l'Eglise n'examine pas alors s'il y a du bien pour elle, pour ses enfants ou pour ses ministres, des hommes, des faveurs, du pouvoir, elle se dit ce simple mot: On m'appelle pour faire le bien, j'y vais. (Applaudissements prolongés.)

Vous nous dites qu'avec le système que nous vous proposons, si nous y entrons, si nous y coopérons, nous ferons du bien, au pays, pour sa tranquillité, pour sa sécurité, pour sa prospérité; nous vous croyons, car votre bonne foi n'est pas douteuse; et un homme, dont nous admirons la haute intelligence, dont nous aimons le caractère, M. de Falloux, nous le disait aussi. D'autres hommes éminents, nos anciens amis, nous le disent avec vous. Dans cette situation, nous n'avons qu'un mot à répondre: Nous sommes prêts à faire le bien. (Violente interruption à gauche.)

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. Parisis. — Voilà ma conviction. Messieurs, j'ai assez réfléchi pour savoir ce que valent à la religion les faveurs de la politique. A Dieu ne plaise que je jette l'injure aux pouvoirs déchu; et surtout à celui que j'environne de tous mes respects. Mais je n'ai pas oublié que de 1822 à 1828 on voulut communiquer au clergé une partie du pouvoir universitaire; cela fut considéré comme une faveur.

Depuis cette époque, les passions anti-religieuses allèrent en croissant; on en fut enfin réduit à faire payer à la religion ces prétendues faveurs par de nouvelles entraves.

Pour en venir à la loi actuelle, sans aucun doute quand on a voulu établir les conseils de surveillance pour l'enseignement, il était de toute justice que le clergé y eût sa place dans une juste proportion.

C'est précisément cette nécessité qui m'inquiète. Ces trois ou quatre évêques assis dans le conseil supérieur, au milieu de vingt autres membres dont la majorité ne partage pas les convictions les plus saintes, les plus inflexibles; l'évêque diocésain n'ayant de voir compromettre sa voix dans le conseil académique, au milieu du diocèse où cette voix doit conserver toujours une inaltérable influence; le clergé employé comme rouage secondaire et autorisant, par sa présence, à croire qu'il y a là une organisation cléricalle, je le répète, c'est ce qui m'inquiète. Ce n'est pas là une faveur, mais un danger dont l'Eglise saura triompher.

M. Charmaud. — Alors il faut rejeter la loi. M. Parisis. — Voilà pourquoi, si la loi nous est présentée comme une faveur, je la repousse.

Une voix à gauche: L'acceptez-vous comme juste?

M. Parisis. — Si maintenant on me dit: Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ne nous ont pas permis de choisir un autre système; nous avons dû, vu les difficultés présentes, nous arrêter à celui que nous vous proposons; nous reconnaissons que ce n'est pas l'œuvre de la religion, mais de la politique et nous demandons que la religion nous aide, au nom d'intérêt, qu'elle n'a jamais désertés; au nom de l'intérêt de la société et du salut du pays, si l'on nous parle ainsi, nous dirions: Le christianisme est la grande école des dévouements, non pas seulement pour ses ministres et ses amis, mais pour ses adversaires, mais pour ses ennemis. Quand un peuple, quel qu'il soit, vient dire à l'Eglise: Nous avons besoin de vous, venez; vous nous feriez du bien! l'Eglise n'examine pas alors s'il y a du bien pour elle, pour ses enfants ou pour ses ministres, des hommes, des faveurs, du pouvoir, elle se dit ce simple mot: On m'appelle pour faire le bien, j'y vais. (Applaudissements prolongés.)

Vous nous dites qu'avec le système que nous vous proposons, si nous y entrons, si nous y coopérons, nous ferons du bien, au pays, pour sa tranquillité, pour sa sécurité, pour sa prospérité; nous vous croyons, car votre bonne foi n'est pas douteuse; et un homme, dont nous admirons la haute intelligence, dont nous aimons le caractère, M. de Falloux, nous le disait aussi. D'autres hommes éminents, nos anciens amis, nous le disent avec vous. Dans cette situation, nous n'avons qu'un mot à répondre: Nous sommes prêts à faire le bien. (Violente interruption à gauche.)

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. Parisis. — Voilà ma conviction. Messieurs, j'ai assez réfléchi pour savoir ce que valent à la religion les faveurs de la politique. A Dieu ne plaise que je jette l'injure aux pouvoirs déchu; et surtout à celui que j'environne de tous mes respects. Mais je n'ai pas oublié que de 1822 à 1828 on voulut communiquer au clergé une partie du pouvoir universitaire; cela fut considéré comme une faveur.

Depuis cette époque, les passions anti-religieuses allèrent en croissant; on en fut enfin réduit à faire payer à la religion ces prétendues faveurs par de nouvelles entraves.

Pour en venir à la loi actuelle, sans aucun doute quand on a voulu établir les conseils de surveillance pour l'enseignement, il était de toute justice que le clergé y eût sa place dans une juste proportion.

C'est précisément cette nécessité qui m'inquiète. Ces trois ou quatre évêques assis dans le conseil supérieur, au milieu de vingt autres membres dont la majorité ne partage pas les convictions les plus saintes, les plus inflexibles; l'évêque diocésain n'ayant de voir compromettre sa voix dans le conseil académique, au milieu du diocèse où cette voix doit conserver toujours une inaltérable influence; le clergé employé comme rouage secondaire et autorisant, par sa présence, à croire qu'il y a là une organisation cléricalle, je le répète, c'est ce qui m'inquiète. Ce n'est pas là une faveur, mais un danger dont l'Eglise saura triompher.

M. Charmaud. — Alors il faut rejeter la loi. M. Parisis. — Voilà pourquoi, si la loi nous est présentée comme une faveur, je la repousse.

Une voix à gauche: L'acceptez-vous comme juste?

M. Parisis. — Si maintenant on me dit: Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ne nous ont pas permis de choisir un autre système; nous avons dû, vu les difficultés présentes, nous arrêter à celui que nous vous proposons; nous reconnaissons que ce n'est pas l'œuvre de la religion, mais de la politique et nous demandons que la religion nous aide, au nom d'intérêt, qu'elle n'a jamais désertés; au nom de l'intérêt de la société et du salut du pays, si l'on nous parle ainsi, nous dirions: Le christianisme est la grande école des dévouements, non pas seulement pour ses ministres et ses amis, mais pour ses adversaires, mais pour ses ennemis. Quand un peuple, quel qu'il soit, vient dire à l'Eglise: Nous avons besoin de vous, venez; vous nous feriez du bien! l'Eglise n'examine pas alors s'il y a du bien pour elle, pour ses enfants ou pour ses ministres, des hommes, des faveurs, du pouvoir, elle se dit ce simple mot: On m'appelle pour faire le bien, j'y vais. (Applaudissements prolongés.)

Vous nous dites qu'avec le système que nous vous proposons, si nous y entrons, si nous y coopérons, nous ferons du bien, au pays, pour sa tranquillité, pour sa sécurité, pour sa prospérité; nous vous croyons, car votre bonne foi n'est pas douteuse; et un homme, dont nous admirons la haute intelligence, dont nous aimons le caractère, M. de Falloux, nous le disait aussi. D'autres hommes éminents, nos anciens amis, nous le disent avec vous. Dans cette situation, nous n'avons qu'un mot à répondre: Nous sommes prêts à faire le bien. (Violente interruption à gauche.)

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera pas.

FEUILLETON.

Un Missionnaire en Canada.

1642—1146. (Voir les numéros 37, 38, 40, 41, 42 et 43.)

Le P. Jogues, quoique plein de joie d'avoir une si belle mission à remplir, avait cependant un pressentiment de ce qu'il allait trouver sur ce théâtre de ses douleurs passées.

Il l'avait communiqué au confident des secrets de son cœur, et nous le trouvons aussi clairement exprimé dans une lettre qu'il écrivait en France, à un de ses confrères. Elle mérite d'être conservée, comme un beau monument de son zèle pour la gloire de Dieu, et de son amour pour les souffrances.

P. C. "Hélas! mon très-cher Père, quand commencerai-je à aimer et à servir celui qui n'a jamais commencé à nous aimer? Quand commencerai-je à me donner totalement à celui qui s'est donné à moi sans réserve? Quoique je sois extrêmement misérable, et que j'aie fait un mauvais usage des grâces que N. S. m'a faites en ce pays, je ne perds pas courage, puisqu'il prend soin de me rendre meilleur, me fournissant encore nouvelle occasion de mourir à moi-même, et de m'unir inséparablement à lui."

"Les Iroquois sont venus faire quelques présents à notre Gouverneur pour retirer des prisonniers qu'il avait, et traiter de paix avec

lui, au nom de tout le pays. Elle a été conclue, au grand contentement des Français. Elle durera tant qu'il plaira à N. S.

"On juge nécessaire ici pour l'entretien, et voir doucement ce que l'on peut faire pour l'instruction de ces peuples, d'y envoyer quelque Père. J'ai sujet de croire que je serai envoyé, ayant quelque connaissance de la langue du pays. Vous voyez comme j'ai besoin d'un secours puissant de prières, étant au milieu de ces barbares. Il faudra demeurer parmi eux, sans avoir presque la liberté de prier, sans messe, sans sacrements. Il faudra être responsable de tous les accidents entre les Iroquois, les Français, les Algonquins et les Hurons."

"Mais quoi! mon espérance est en Dieu, qui n'a que faire de nous pour l'exécution de ses desseins. C'est à nous à tâcher de lui être fidèle, et de ne pas gêner son ouvrage par nos lâchetés. J'espère que vous m'obtiendrez cette faveur de N. S., et qu'après avoir mené une vie si lâche, jusqu'à maintenant, je commencerai à le mieux servir."

"Le cœur me dit que si j'ai le bien d'être employé dans cette mission, et si non redibo (j'irai et je ne revendrai pas), mais je serais heureux si N. S. voulait achever le sacrifice que j'ai commencé, et que le peu de sang répandu en cette terre, fit comme les arbres de celui que je lui donnerais de toutes les veines de mon corps et de mon cœur."

"Enfin ce peuple la Sponsus mihi sanguinum est, hunc mihi desponsi sanguine meo, c'est pour

moi un époux de sang; je me suis lié à lui par mon sang."

"Notre bon maître qui se l'est acquis par son sang, lui ouvre, s'il lui plaît, la porte de son évangile, comme aussi à quatre autres nations (1) ses alliées qui sont proches de lui."

Adieu mon M. C. P., priez-le qu'il m'unisse inséparablement à lui. J. Jogues S. I.

On prépara donc tout pour l'exécution de ce hardi projet. "Quand j'en parle d'une mission Iroquoise, écrivait en France le P. Jér. Lallemant en annonçant le départ du P. Jogues, il me semble que je parle d'un songe, et cependant c'est une réalité. Nous l'avons appelée la mission des martyrs; et avec raison, puisque nous l'établissons chez ceux qui ont déjà tant fait souffrir les ouvriers de l'évangile, et au milieu de qui on doit trouver de grandes peines et de grandes fatigues. Le bon René Goupil a déjà reçu la mort au milieu d'eux, et s'il est permis de faire des conjectures dans des choses qui paraissent si probables, il est à croire que nos projets contre l'empire de Satan, ne porteront point leurs fruits, sans être arrosés du sang de quelques autres martyrs."

Le P. Jogues quitta les Trois-Rivières, le 16 mai 1646, avec le Sieur Bourdon ingénieur, que le Gouverneur lui avait donné pour compagnon, comme capable de répondre à ses vues. Quatre Sauvages Iroquois lui servaient de guides et d'introduteurs. Deux Algon-

quins, députés par leur nation pour confirmer la paix, faisaient partie de l'expédition. Ils remontèrent le Richelieu, traversèrent le lac Champlain [1] dans presque toute sa longueur, et le 29 mai, veille de la fête de St. Smerence, ils arrivèrent au second lac qu'ils avaient à parcourir. Le P. Jogues lui donna le nom de lac St. Sacrement; (2) on le nomme aujourd'hui lac George.

Il restait encore 4 jours de marche, qu'il fallait faire à pied.

Les chaleurs excessives de cette époque et les difficultés du chemin, portèrent les guides Iroquois à dévier un peu de la route, dans l'espérance de trouver leurs compatriotes à la pêche, et d'obtenir d'eux du secours. Ils les rencontrèrent en effet, stationnés en un lieu nommé Ossangué, très remarquable par l'ab-

[1] Le lac Champlain doit son nom à l'illustre fondateur du Canada, lorsqu'en 1609 dans sa première expédition contre les Iroquois, il le découvrit, et l'illustra par sa première victoire. Les Sauvages d'après Spafford] l'appelaient *Petawabouguis*. [alternation d'eau et de terre], ou *Coniaderi-guarante*. [des lacs ou la parole de pays].

(2) Spafford (*Amer George*) et les écrivains Anglais et Américains, qui l'ont presque tous copié, ignoraient sans doute ce fait, puisqu'ils attribuent l'origine de ce nom à la pureté des eaux du lac. Ce lac paraît avoir porté deux noms, *Sauvages Horizon considerer-ou* (la queue du lac, George, de Spafford), et *Audalarocet* (l'eau ou le lac se ferme. Mss. de P. Jogues.)

[1] Albany.

[2] Charlevoix et cette arrivée au 5 juin. Si ce n'est par une faute typographique, nous ne voyons par quelle a pu être la cause de son erreur. Du reste (*Historia Canad.*) et *Algambe* (*Herodes J.*) qui ont suivi la *Relation* de 1645-46, disent le 17; mais il est facile de reconnaître dans cette relation une faute typographique; car, quelques lignes plus bas, on voit que le 10 juin, les députés firent leur entrée dans le second village, et qu'en 16 juin, ils se mirent en chemin pour revenir en Canada.

bondance extraordinaire d'un petit poisson, grand comme le hareng, et ceux-ci les aidèrent.

"Vous pouvez vous convaincre de tout ce que je se rendre jusqu'au fort d'Orange, (1) éloigné seulement de 18 à 20 lieues. Le P. Jogues était porteur de lettres du Gouverneur du Canada à celui de la Nouvelle Belgique, et il lui-même témoigner de vive voix sa reconnaissance à ses libérateurs. Cette ambassade arriva le 7 juin (2) à *Ossangué* (autrefois *Osséien*), première bourgade iroquoise, à 10 ou 12 lieues des hollandais. Le P. Jogues fut obligé, pendant deux jours, de se prêter à la curiosité des habitants. Nous accourrions pour le voir. Ceux qui l'avaient autrefois fait souffrir, ne paraissaient pas se le rappeler, et ceux qui avaient eu pour lui quelque compassion, témoignaient hautement leur joie de le voir ainsi rétabli, et revêtu d'un titre si honorable.

L'histoire contemporaine nous a transmis le discours qu'il prononça dans l'assemblée générale.

[1] Albany.

[2] Charlevoix et cette arrivée au 5 juin. Si ce n'est par une faute typographique, nous ne voyons par quelle a pu être la cause de son erreur. Du reste (*Historia Canad.*) et *Algambe* (*Herodes J.*) qui ont suivi la *Relation* de 1645-46, disent le 17; mais il est facile de reconnaître dans cette relation une faute typographique; car, quelques lignes plus bas, on voit que le 10 juin, les députés firent leur entrée dans le second village, et qu'en 16 juin, ils se mirent en chemin pour revenir en Canada.

[2] Charlevoix et cette arrivée au 5 juin. Si ce n'est par une faute typographique, nous ne voyons par quelle a pu être la cause de son erreur. Du reste (*Historia Canad.*) et *Algambe* (*Herodes J.*) qui ont suivi la *Relation* de 1645-46, disent le 17; mais il est facile de reconnaître dans cette relation une faute typographique; car, quelques lignes plus bas, on voit que le 10 juin, les députés firent leur entrée dans le second village, et qu'en 16 juin, ils se mirent en chemin pour revenir en Canada.

donc pas devant la sainteté du sujet ! (Très-bien ! très-bien !)

M. Parisis. — Mais, encore une fois, ne dites pas que nous avons demandé la position mixte qui nous est faite ; ne dites pas que ce que l'on fait est une faveur pour nous.

Permettez-moi, en finissant, de terminer par un petit souvenir biblique.

Vous vous rappelez le jeune berger qui, pouvant combattre le géant ennemi de son pays, disait qu'il préférait ses armes agrestes aux armes du Roi. L'Eglise en est toujours là. Elle se sert de la sainte houlette, de son autorité morale librement exercée. (Mouvement.)

Cependant, à cause de la gravité de la question, à cause de la gravité de ma situation personnelle, je ne veux pas descendre de cette tribune sans avoir fait quelques réserves.

La première, c'est que la loi conservera certaines dispositions adoptées par la commission, et qui me paraissent indispensables pour la liberté religieuse.

La deuxième, et je désire être bien compris de tout le monde, c'est que les décisions doctrinales, celles prises, par exemple à l'occasion des livres destinés à l'enseignement, quand elles auront été prises par des commissions laïques, même où l'évêque sera représenté, ne puissent jamais enchaîner la conscience ni entraver l'enseignement des Evêques comme pasteurs des âmes.

La troisième réserve, enfin, c'est que comme c'est une voie nouvelle dans laquelle nous entrons ; comme nous ne pouvons pas aujourd'hui en calculer tous les effets, si l'expérience démontre que ces effets fussent contraires à leur foi, les Evêques pourraient se retirer. (Mouvement et Approbation.)

Le gouvernement et la commission me donnent une adhésion que je reçois avec la plus vive satisfaction.

M. Crémieux. — Ne recevez l'adhésion que de ceux qui la donnent. (Mouvement.)

M. le Président. — N'interrompez pas.

M. Parisis. — C'est avec regret que j'apporte peut-être quelques embarras ; mais je dois obéir à ma conscience.

Si, au contraire, comme je l'espère, comme vous le croyez fermement, comme vous le désirez et comme cela est possible, votre loi fait le bien du pays, inséparable, selon moi, du bien de la religion, les évêques et le clergé vous donneront loyalement, sincèrement, sans arrière-pensée et sans réserve tout leur concours. (Approbation.)

Dans ces termes et avec ces réserves et ces explications, j'accepte la loi. (Vive approbation.)

M. Victor Hugo. — A mon sens, le but lointain, il est vrai, mais certain, auquel il faut tendre, le voici : l'instruction gratuite et obligatoire.

A la Montagne. Très-bien ! très-bien !

A droite : Bravo ! c'est ce que demande Pronhon.

M. Victor Hugo. — L'enseignement gratuit et obligatoire au premier degré, l'enseignement gratuit à tous les degrés. (Rires.)

L'orateur déclare qu'il veut l'Etat exclusivement laïque comme le voit M. Guizot. Il se livre à de longues et fastidieuses déclamations contre le parti clérical, l'inquisition, le jésuitisme.

M. Victor Hugo. — Parti clérical, vous venez de bâillonner le peuple romain, vous voulez bâillonner le peuple français. La tâche est belle ; mais prenez garde ! Savez-vous à qui vous en voulez ?... A la raison humaine... à cette lumière que la France jette depuis deux ans sur l'univers. (Rire prolongé.)

Je repousse votre loi. Je la repousse... (Rires), parce qu'elle outrage le sentiment français, parce qu'elle dégrade l'enseignement, parce qu'elle abaisse le niveau de la science, parce qu'elle diminue la pensée humaine. Et je suis de ceux qui éprouvent un serrement de cœur et se sentent la rougeur monter au front toutes les fois que la France reçoit une diminution de territoire, comme en 1815, ou une diminution intellectuelle comme celle qu'on voudrait lui imposer aujourd'hui.

Je donne au parti clérical un conseil. Le dix-neuvième siècle lui est contraire ! S'il continue, il fera surgir des éventualités redoutables.

nérale des capitaines et des Anciens du pays. Il avait exposé, selon l'usage, les présents qu'il venait leur offrir au nom du roi de France, et il leur parla en ces termes :

« Vous ne deviez pas vous attendre, et je ne pouvais pas m'attendre moi-même à repaître dans une de vos assemblées publiques pour traiter en paix avec vous, une affaire si consolante pour tous, et l'hôte de nos plus ardens desirs. Mais telle est la conduite ordinaire du maître Souverain de toutes choses dont je vous ai parlé plusieurs fois ; avant de relever ses serviteurs, il les accable pour ainsi dire et les exerce par les plus rudes épreuves. Je ne rappelle pas ces circonstances pour jeter du blâme sur quelques-uns de ceux qui m'écoutent, ou sur la jeunesse. C'est la Providence qui a permis que je tombasse entre vos mains, c'est la bonté de ma tante qui m'a aidé à m'échapper. (Il parle de la vicille qui l'avait traité avec tant de soin.)

« Ces épreuves m'ont procuré le moyen de prendre quelque connaissance de votre langue, et c'est ce qui me permet d'agir avec vous aujourd'hui sans interprète, et de vous porter la parole de M. de Montagny et des Français.

« Vous savez vous-mêmes, Agniers, (car je connais votre persécution) vous savez de quel intérêt il est pour vous d'être en paix et en bonne intelligence avec cette nation. Je ne donne pas que les Hollandais, vos alliés et vos amis, ne vous aient eux-mêmes appris quelle est la gloire du nom Français, la puissance du roi très-chrétien, l'étendue de son royaume, ses ressources et ses forces etc.

bles... Il place le gouvernement dans la sacristie... A droite : A l'ordre ! à l'ordre !

Une voix : Mais, laissez donc ! ce ne sont que des phrases !

M. Denjoy. — Ce n'est que de la vieille fripoterie romantique... (Applaudissements à gauche.)

M. de Dampierre. — Je demande qu'on rappelle l'orateur à l'ordre.

M. de Larcy. — Il a insulté tous les catholiques !

M. Denjoy. — C'est un reste de magasin !

M. le Président. — J'engage l'orateur à s'abstenir d'expressions consacrées au culte.

Voix : Comme à la Porte-Saint-Martin !

M. Adault. — C'est la liberté de la tribune.

M. le Président. — La liberté de la tribune a ses limites.

A gauche : Non ! non !

M. Poujoulat. — On ne doit pas salir la tribune.

L'assemblée est en proie à une très-vive agitation.

M. Victor Hugo. — J'ai le droit, en couvrant de ma vénération l'Eglise... (Violente interruption.)

M. le Président. — Faites donc silence.

M. Léo de Labode. — On ne peut pas se laisser outrager par des insolences de cette nature. (Bruit.)

Un grand tumulte règne dans l'Assemblée.

M. Victor Hugo. — Au moment où l'on présente une loi qui a le caractère d'un danger public, j'ai le droit d'examiner. (Nouvelle interruption.)

Voix à droite : Laissez-le parler.

M. Victor Hugo. — Eh ! mon Dieu, Messieurs, est-ce que je vous serais suspect, moi, par hasard ?

Tous les membres de la droite, avec énergie : Oui ! oui ! (Mouvement prolongé.)

M. Victor Hugo. — Je vous suis suspect ? A droite, avec force : Oui ! oui !

M. Victor Hugo. — C'est un fait personnel. Ecoutez-moi. Je suis suspect, et de quoi ? Mais l'an dernier je défendais ici l'ordre en priant, comme je défends aujourd'hui la liberté menacée. Je défendais encore l'ordre et demain j'étais aux barricades ! (Agitation.)

Comment peut-on donner de mes paroles ? Je vous suis suspect ! (Oui ! oui !)

M. le Président. — A l'orateur. C'est une trop longue personnalité. Vous avez en des expressions blessantes. Mais on s'en venge sur vous avec usure et l'on m'a dispensé d'être plus sévère envers vous.

Voix : Il ne fallait pas laisser faire.

M. Victor Hugo. — J'ai rendu des services. (Oh ! oh !)

Ce discours, déclaré avec la pompe théâtrale et monotone qui est habituelle à M. Victor Hugo, est salué de longs applaudissements par la gauche. L'orateur reçoit en descendant les félicitations des Montagnards les plus exaltés. La séance est levée à six heures trois quarts.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 19 FEVRIER 1850.

Nous engageons nos lecteurs à lire la discussion sur la loi de l'enseignement, en France. Nous ne l'oumerons la suite dans nos prochains numéros. L'espace nous manque aujourd'hui pour faire les observations qui doivent l'accompagner ; nous y reviendrons.

Nos lecteurs n'ont dû voir qu'avec surprise et indignation ce que notre correspondant de la Pointe-aux-Trembles nous a écrit de la conduite des Missionnaires Suisses qui sont allés jusque dans le Temple troubler les catholiques dans leur culte. Ce que ce correspondant nous raconte aujourd'hui achèvera de leur donner l'idée de la fanatique et méprisante conduite de ces étranges apôtres. Ce n'était pas assez d'indécence et de téméraire audace, de leur part, de s'être comportés comme ils l'ont fait à l'Eglise ; il fallait encore que, contrairement à toutes les idées de savoir-vivre et de bonne éducation, ils envahissent la paisible demeure du curé, comme feroient des boxers qui poursuivaient leurs antagonistes. Jamais le Canada n'avait été témoin de scènes si révoltantes avant l'invasion de la secte que nous signalons. Le tout temps, nous avons joui de la plus profonde paix religieuse. Les ministres des différents cultes se contentaient de s'adresser à leurs troupeaux du haut des chaires, et là, chacun d'eux se croyait le droit de défendre ses convictions en toute liberté.

Les Missionnaires Suisses sont venus troubler l'ancienne harmonie. Nous en appelons avec confiance à tous nos frères séparés. Qu'ils disent si jamais les ministres catholiques sont allés les interrompre dans leurs prédications, bien que le *Leppisney* soit très-souvent le thème de mille outrages et représentations ? Quand est-ce qu'ils sont allés leur présenter des pamphlets jusque dans les maisons, au grand mécontentement de ceux qui les habitent ? Quand est-ce qu'ils sont allés, sans y être appelés, semer la discorde au sein de familles paisibles ? Ou, s'ils jamais été répandre le mensonge et la calomnie contre les ministres protestants auprès de leurs adhérents et initiés religieux ? Cependant ces procédés et cette détestable technique sont mis en usage contre nous. Et pourquoi ? Tous les protestants peuvent nous répondre : « Par des fanatiques comme il s'en trouve à la Pointe-aux-Trembles et en quelques autres parties du pays » depuis quelques années. — Ce sont ces gens là qui ont allumé et qui allument constamment le foyer des dis-

sensions religieuses. Ils ont causé de quasi-schisme à St. Pie, à Ste. Elisabeth, à Ste. Scholastique, à St. Thérèse. Ils provoquent sans cesse à des discussions publiques, et pour s'en débarrasser, on est contraint de les expulser comme on expulse les chiens d'un jeu de quilles. Témoin ce qui vient de se passer à la Pointe-aux-Trembles. Certes, nous nous prononçons bien hautement contre toutes voies de fait ; mais, comment donc, demandons-nous avec embarras, se délivrer autrement des Missionnaires Suisses, quand on est loin de la police et qu'il faut à ces Messieurs d'envahir nos temples et nos tranquilles demeures ?

BULLETIN.

Les Protectionistes Anglais. — Citation du *Tablet*. — Le *Comité de Sherbrooke*. — La *Ligue*, les *Annexionnistes* et le *Herald*. — *Projet de loi concernant le Barreau de la Nouvelle-Ecosse*.

Les Protectionistes d'Angleterre alarmés en apparence d'une diminution désastreuse de la recette publique, qu'ils prévoient devoir être le résultat du commerce libre, ont l'air de désespérer du salut de l'Etat, et jettent un ail d'envie sur le gouvernement des Etats-Unis. Comme si la nation anglaise aspirait à la hauteur de ceux qui vivent sous son empire. Il paraît que cette idée ne révolutionnera pas le monde, car elle a beaucoup mécontenté les esprits en Angleterre. Mais des faits de ce genre ne peuvent à quelque degré que ce soit exciter l'attention de la métropole, sans intéresser en même temps ses colonies. Lors même qu'une crise seulement possible semble très-éloignée des causes qui l'indiquent elle peut n'être pas sans utilité.

Les embarras pécuniaires qu'entraînerait à sa suite l'opération du commerce libre, devraient être et seraient probablement la matière d'une loi fiscale ou la sujet d'une réforme des lois de commerce ; mais la raison s'oppose à ce qu'un événement de cette nature, si toutefois il vient à s'accomplir, puisse jamais servir de prétexte à un bouleversement social ; les enseignements de l'expérience (perdas il est vrai pour quelques hommes) et ceux de toute politique honnête répugnent à une telle pensée. Les feuilles politiques les mieux accréditées de Londres, en se livrant au développement des considérations de la plus haute portée, font ressortir le vide de ce hors-d'œuvre du parti protectioniste.

Pôsons qu'en effet il y ait possibilité d'asseoir une république sur les ruines de la monarchie actuelle, sur quel fondement s'appuieraient les protectionistes pour espérer que le peuple, ou, si l'on veut, les représentants du peuple, auront moins de raisons alors qu'ils n'en ont présentement, de vouloir la liberté de commerce ? Cette question suffirait seule à faire apprécier le système qui consiste à ne voir que dans les secousses politiques le moyen de remédier à des griefs prétendus ou réels. Remarquons aussi que les utopistes qui adoptent cet expédient négligent de s'expliquer avec le peuple sur les désordres possibles entre la situation particulière de ce peuple, ses habitudes, ses caractères, ses mœurs, ses préjugés et les institutions nouvelles qu'ils lui proposent.

Le *Tablet* dit à ce sujet : « Le peuple de ce Royaume persiste-t-il à vouloir être gouverné par une Reine, des lords et des communs ? S'il le veut, il ne peut pas désirer l'étrange serouisse qui seule lui procurerait un changement sous ce rapport. C'est le principe monarchique qui doit nous régir. Nos dépenses résistent une sorte de grandeur qui sont tout-à-fait inopportune et, par conséquent, blessante dans une république. M. Cobden dit que la Reine Victoria est respectée dans les Etats-Unis. « On la respecte en effet parce qu'elle est la représentation du principe monarchique, de ce principe qui résume la majesté de la nation dans l'état et la personne d'un roi. » C'est une idée à laquelle plusieurs autres nations du globe tiennent ainsi que nous, et qui imprime au peuple ce caractère à la fois chevaleresque, noble et digne, que le républicanisme ne donne pas. Des philosophes républicains l'ont reconnu. Emerson, l'un d'eux, fait voir dans quelle mesure, dans quelle position fautive tomberaient l'Angleterre et l'Espagne converties en républiques. L'idée nationale de ces deux « états est l'idée monarchique ; leur histoire le prouve ; elle atteste la tranquillité dont ils jouissent durant les périodes d'agitations et de déchirements des peuples de l'Europe, sous l'empire des institutions monarchiques, « ou lorsque l'irritation les leur fait répudier à jamais. »

Ajoutons à ce qui précède que, dans ce moment encore, la république voisine, agitée elle-même de convulsions intestines et menacée dans sa propre existence, n'est pas un calque bien rassurant pour les fondateurs de républiques nouvelles.

La nomination de M. John Wettenhall à la charge d'Assistant-Commissaire des Travaux Publics paraît applaudie par tous les organes de la presse. M. Wettenhall apires à la représentation du comté de Sherbrooke où il rencontrera pour concurrent un monsieur Sandborn, jeune avocat qui vraisemblablement a peu de chances de succès dans cette lutte. Cultivateur par état, M. Wettenhall est un homme lettré que ses concitoyens estiment pour ses qualités personnelles. Le *Travelling Club* a été avis qu'après lecture de son adresse aux électeurs, il serait difficile de concevoir qu'un véritable réformiste osât mettre obstacle à la réélection de M. Wettenhall. Pas un journal n'a présenté d'objection sérieuse à sa candidature. L'*Argus* seulement a découvert que la profession de cultivateur ne recommandait pas assez M. Wettenhall, ce dont l'a repris honnêtement le *Kingsmill Herald*. Une autre feuille

le encore, le *Mirror*, approuve sans restriction la candidature de ce monsieur.

Le sentiment général est évidemment en faveur du candidat que nous venons de nommer ; il est donc probable qu'il sera l'un des représentants spéciaux et éclairés de la classe agricole qui, elle aussi, sans doute, a besoin de représentants de ses intérêts.

Les comités d'élection de la Ligue avaient fait demande aux annexionnistes de se joindre à elle. Mais cette invitation est, à ce qu'il paraît, demeurée sans réponse. Le *Herald* tout en soutenant que la demande des ligues méritait un autre accueil, croit avoir démêlé la cause de ce silence des annexionnistes. Il dit que ces derniers ont quelque raison de suspecter la bonne foi de ceux qui ont recherché cette alliance. Il rappelle que les ligues se sont mis en contradiction avec eux-mêmes, d'abord en affirmant un jour que l'allégeance envers leur souverain était détruite en Canada où ils essayaient de produire un embrasement général dans l'intérêt d'une révolution anglo-saxonne ; un autre jour, en invoquant les institutions britanniques pour condamner ceux qui s'associaient politiquement avec des républicains avoués ; témoignage aussi toute la crainte que leur inspiration des têtes exaltées (*hot heads*) et des artisans de malheur (*mischievous makers*), et déclaraient que si le gouvernement ne le faisait pas, eux-mêmes réduiraient par la force ceux qu'un ou deux jours après ils conviaient à fonder des institutions qui n'auraient de républicain que le nom. Ces preuves d'inconsistance doivent justifier, d'après le *Herald*, la défiance qu'elles font naître dans le parti annexionniste à l'égard des ligues qui d'ailleurs, en se ralliant entre eux sous ce titre vague n'expliquent pas ce qu'il signifie comme symbole politique.

Aux dernières dates de la Nouvelle-Ecosse il y avait été fait devant la chambre une seconde lecture d'un projet de loi pour abolir les privilèges des avocats et permettre à tout individu de plaider devant les tribunaux. On n'a jamais, que nous sachions, entendu soumettre une pareille mesure à l'Assemblée de Canada. Si un *bill* à cet effet venait à être déposé à sa sanction, il serait sans doute discuté comme il mérite de l'être. On sait qu'après la dissolution du barreau français par suite de la révolution de 1789, on en est venu à reconnaître la nécessité de le réintégrer dans ses privilèges, que l'on a considérés comme le garant le plus sûr et des lumières que le corps est appelé à recueillir, et des services inappréciables qu'il est en état de rendre à la société.

Portrait de Lord Elgin.

Nous accusons avec une bien sensible reconnaissance la réception d'une belle lithographie sur papier de Chine, représentant Son Excellence Lord Elgin. Cette lithographie a été exécutée à New-York, sur un portrait du noble Lord peint par notre habile compatriote, M. Théophile Hamel. Nommer M. Hamel, c'est faire l'éloge du portrait ; et le lithographe nous semble s'être montré digne de peindre. Cinq cents copies, dit-on, ont été immédiatement achetées, lors de son arrivée à Montréal.

Ce portrait de Lord Elgin est en vente chez tous les libraires.

L'Orgue de Bytown.

On nous écrit de Bytown que le grand Orgue destiné à la Cathédrale de cette ville et à la confection duquel l'habile facteur M. Casavant travaillait depuis deux ans, est enfin achevé. D'après toutes les probabilités, ce sera le plus bel instrument de ce genre en Canada. Ainsi, la confiance que l'on a mise dans notre industrieux compatriote sera bien loin d'être frustrée, nous dit-on. Si réellement le succès de M. Casavant est tel qu'on nous l'écrit, nous avons une pleine confiance que le Public Canadien saura apprécier le génie industrieux que Dieu a donné à cet enfant du sol, et qu'il ne manquera pas de lui accorder l'encomement suivi, dont il est digne.

Au reste, messieurs les connaisseurs pourront juger par eux-mêmes de la perfection de l'Orgue de Bytown. Car, on nous prie d'annoncer qu'il sera solennellement béni et inauguré, le 7 Mars prochain, dans l'après-midi. Ce sera l'occasion d'une belle et pompeuse fête. Nous espérons donc que le public, en général, et messieurs les membres du Clergé, en particulier, s'empresseront d'y assister. Ce sera déjà un encouragement et une récompense accordée à l'INDUSTRIE NATIONALE.

Les Missionnaires Suisses de la Pointe-aux-Trembles.

Suite et fin.

(Voir le numéro de vendredi.)

Le lendemain, vers huit heures, les Suisses au nombre de dix à douze, se sont emparés d'une des salles de M. le curé, pendant qu'il était absent, et sans en demander permission à personne, ils ont pris gravement chacun un siège en disant aux gens de la maison qu'ils venaient pour avoir une conférence religieuse avec M. Chiniquy ou tout autre prêtre.

M. le curé informé à l'instant de ce fait en a averti M. Chiniquy, en le priant d'aller les congédier sans délai, vu qu'il craignait quelques troubles à cause de l'extrême exaspération de ce peuple.

Aussitôt M. Chiniquy est rendu au presbytère où le dialogue suivant s'est tout de suite établi entre ce Monsieur et le Suisse qui paraissait le chef de la bande :

Le Suisse. — Etes-vous M. Chiniquy ?

M. Chiniquy. — Oui, Monsieur.

Le Suisse. — Nous sommes ici pour engager, avec vous, ou tout autre prêtre de l'Eglise Romaine, une discussion religieuse.

M. Chiniquy. —

« Je ne suis, Monsieur, ni qui vous êtes, ni d'où vous venez — et les prêtres catholiques se respectent trop pour entrer en discussion religieuse avec des hommes de votre espèce. « Vous êtes ici, Monsieur, d'une manière que traire à toutes les règles de respect que des hommes bien élevés se doivent les uns aux autres..... Nous n'allons pas vous troubler et encore moins vous braver chez vous — et nous pensons avoir droit de n'être pas troublés ni bravés jusque dans nos maisons par les aventuriers que la Suisse nous envoie. »

Le Suisse s'adressant aux habitants qui accouraient en grand nombre par toutes les portes et remplissant toutes les salles du Presbytère. « Messieurs, leur dit-il, vous voyez que M. Chiniquy refuse de discuter avec nous sur la religion. »

Plusieurs voix d'habitants ensemble : « M. Chiniquy fait bien : vous n'êtes que des politiciens qui ne cessez de mettre la discorde dans nos familles et nos paroisses. »

Le Suisse... « N'avez-vous pas dit, hier, que notre intention était d'assassiner les Canadiens ? Répandez M. Chiniquy ! »

M. Chiniquy... « Monsieur, je n'ai pas de compte à vous rendre de ce que j'ai dit hier. J'ai parlé en présence de tous ces braves gens, et je ne regrette pas ce que j'ai dit. Mais puisque vous semblez désirer beaucoup d'en savoir quelque chose, je vais vous satisfaire :

« J'ai donc dit que vous étiez les frères, les amis et peut-être aussi les émissaires des protestants de la Suisse qui ont lâchement assassiné nos frères catholiques, égorgé les prêtres, chassé les religieux — banni les Evêques et les curés du milieu de leurs troupeaux. — J'ai dit de plus, et votre air en ce moment en est une preuve bien évidente que nous sommes bien heureux, Canadiens catholiques, de n'être pas en minorité ici devant vous. »

Le Suisse. — M. Chiniquy, vous avez menti, nous n'avons pas fait la guerre aux catholiques — mais c'est aux Jésuites seulement.

M. Chiniquy. — Vous n'oubliez qu'une chose, Monsieur, mais nous la connaissons, c'est que tout catholique est un Jésuite aux yeux des protestants et des impies de la Suisse. — Je vous remercie de ce que l'expression qui vient de tomber comme de nature de votre bouche me donne à l'instant, vis-à-vis de ce bon peuple, la preuve de la vérité que je vous ai d'abord énoncée : — savoir que les prêtres catholiques se doivent trop de respect pour entrer en discussion avec des aventuriers de votre espèce. — D'ailleurs, il n'y a que trop longtemps que vous occupez cette maison, où vous n'avez aucun droit de venir nous troubler — je suis chargé par M. le curé de vous prier de sortir à l'instant. »

Tous les habitants ensemble... « Oui, oui sortez, sortez tout de suite..... »

Les Suisses aux habitants. — « Nous avons autant droit d'être ici que vous autres ! »

A ces insolentes paroles, l'exaspération des habitants monta à son comble, et il fallut tout l'ascendant de l'apôtre de la Tempérance sur eux pour les empêcher de se porter aux dernières violences. — Monsieur Chiniquy, tout en priant les Canadiens de ne faire aucun mal à personne et surtout de ne pas frapper, conseilla alors aux habitants de mettre les Suisses à la porte aussi doucement que possible... Il n'est pas besoin de vous dire que nos apôtres sortirent un peu plus vite qu'ils n'étaient entrés.

Nous ne pensons pas qu'aucun d'eux ait été frappé... Malgré cela, on nous dit que les Suisses font des démarches pour faire prendre les habitants qui les ont sortis, mais nous avons peine à les croire assez insensés pour en venir jusque là.

UX TEMOINS.

La Pointe-aux-Trembles 30 janvier 1850.

CORRESPONDANCE.

Village d'Industrie, 5 Février 1850.

M. l'Editeur,

Ayez la bonté d'enregistrer dans vos colonnes, pour une perpétuelle mémoire, un trait de générosité trop sublime pour qu'il ne soit permis de le qualifier. Vous connaissez le génie créateur de celui dont la main hardie posa naguère les fondements du Village d'Industrie, la Palme de notre Canada. Vous avez sans doute visité plus d'une fois ce magnifique Village, et admiré l'Eglise de St. Charles Borromée, ainsi que le Collège Joliette, qui en font le principal ornement.

Ces deux beaux édifices ne coûtent pas moins que 70,000 francs, y compris leurs ornements et les deux terres qui leur servent d'emplacement. Un carillon mélodieux de trois belles cloches annonce toutes les fêtes joyeuses, qui s'y célèbrent avec transport, par les pieux habitants, que la Religion y a régénérés. Trois membres de la famille Seigneuriale ont élevé cet harmonieux monument, qui rend si cher au cœur de la population le clocher de sa paroisse. Car ces cloches ont été donées, la première par M. Gaspard de Lanaudière, du prix de 2552 livres, la seconde par M. Loedel, contenant 1903 livres, et la troisième par feu Dlle A. de Lanaudière, valant 1876 livres, 16s.

Les habitants de cette heureuse localité, pour avoir part au mérite qui l'y a de bâtir un Temple à la divine Majesté, se sont mis à contribution pour 4,400 livres fournies principalement en matériaux et en main d'œuvre. Car alors ils étaient généralement très-pauvres. Voilà par conséquent 10,832 livres, ancien cours, de généreuses contributions à l'établissement religieux du Village d'Industrie d'édification faite, l'on voit que Monsieur et Madame Joliette y sont pour 159,168 livres. Voilà ce que probablement, vous connaissez déjà M. l'Editeur, comme tant d'autres, qui ne s'en sont pas d'admirer le zèle industrieux, qui se déploie avec tant de succès sur les rives de la Colar-

monte Rivière de l'Assomption, dont le tout-entier territoire représente si naturellement le serpent le plus rusé des animaux, et est comme l'emblème du talent qui exploite ses richesses. Depuis un quart de siècle, elle a vu s'abattre les vieilles forêts qui ombrageaient le sol aride qu'elle arrose dans cette partie et que la main du cultivateur n'aurait ensemencé; et aujourd'hui elle se voit avec complaisance bordée de beaux édifices et couverte de moulins industrieusement construits que font tourner ses eaux rapides. Bientôt la vapeur, qui l'autonne dernier réjouissait ses rivages, qui traversa hardiment traînant à sa remorque de lourds chariots, chargés de voyageurs curieux de voir les merveilles de l'industrie et les riches produits que vont faire couler un magistère St. Laurent, nos montagnes du Nord, hélas! si longtemps méprisées, comme des montagnes rocheuses, parce que l'on ne se donnait pas la peine d'aller explorer les nombreux et fertiles vallons qu'elles offrent aux courageux colons qui, enfin, commencent à leur donner la semence après laquelle elles soupiraient depuis des siècles.

Mais vous ne savez pas encore, et je vais vous l'apprendre, un fait qui, à mes yeux, est plus étonnant que tout cela, parce que c'est le fait d'un cœur grand et noble, tandis que ces merveilleuses industries ne sont que le fruit du génie. Or, à mon avis, le cœur est aussi élevé au dessus de l'esprit que le ciel l'est au dessus de la terre. C'est un trait de magnanime générosité dont je vous prie de faire part à vos lecteurs, pour qu'ils sachent que notre pays, tout jeune qu'il soit, produit des hommes à grandes vues, tels qu'en produisant le moyen âge que l'on méprise tant aujourd'hui, ont en profitant de ses immenses sacrifices. Jusque-là, l'église et le collège, avec toutes leurs dépenses, valant, comme nous venons de le remarquer, cent soixante et dix mille francs, étaient la propriété particulière de l'hon. M. Joliette et de sa vertueuse dame. Il vient d'en faire un don pur et simple à la religion et à l'éducation dans l'apostrophe dont il est l'auteur. Dimanche, trois du courant, Mgr. l'Evêque de Montréal annonçait, avec toute l'émotion d'une âme reconnaissante, aux heureux habitants de l'Industrie ce que faisaient pour eux leur Seigneur et leur Seigneuresse en donnant à leur jeune paroisse une si magnifique église, pour qu'ils y apprennent à être de bons chrétiens, et un si beau collège, pour que leurs enfants s'exercent à être de bons citoyens.

S. G. observait que ce don si magnifique était tout-à-fait gratuit, et sans aucune espèce de redevance, de la part de ces généreux bienfaiteurs; mais que s'ils n'exigeaient rien, ils ne pouvaient empêcher la religion et l'éducation de se donner la main, pour leur payer un juste tribut de reconnaissance. A cette fin, l'église, ajoutait S. G., fera chanter, chaque année, une messe solennelle, pour M. Joliette, le jour de St. Charles, qui est la fête patronale de la paroisse et celle de cette bonne dame; et le collège en fera célébrer une autre le jour de St. Barthélemi, patron de l'hon. Seigneur donateur.

De plus, il sera dit chaque mois une messe basse pour ces deux insignes Bienfaiteurs. A leur mort, la terre qu'ils ont ensemencée de tant de largesse, s'ouvrira gratuitement, pour avoir leurs restes mortels. Ainsi l'église élevée par eux à la gloire de Dieu, couvrira leur tombe et l'embrasera bien mieux que le plus beau soleil pleureur. Alors l'Eglise quittera ses habits de joie et prendra ses ornements de deuil, pour accompagner, par ses chants lugubres, des âmes si justement chères à son cœur, et les présenter avec confiance à celui qui a promis de récompenser même un verre d'eau froide donné pour son amour. Toutes les familles de la paroisse furent invitées par Mgr. l'Evêque, à prier chez elles tous les jours, et à se réunir, aux époques ci-dessus mentionnées, dans la magnifique église que leur avaient bâtie des Seigneurs si bien faisant afin de prier pour qu'ils reçussent le centuple promis ici bas à ceux qui honorent Dieu de toutes leurs forces, et le repos éternel réservé au travail et au sacrifice, dans la terre des vivants.

Sa Grandeur s'adressant aux Donateurs leur dit:

M. le Seigneur et Mme. la Seigneuresse, la bouche ne doit s'ouvrir dans l'église que pour louer Dieu; mais la reconnaissance est un devoir de religion; je puis donc m'en acquitter dans le lieu saint et l'offrir à Dieu, comme une louange qui lui appartient et dont il est jaloux. Souffrez donc qu'au nom de tous, de la Religion et de la Patrie, des Pasteurs et des Brebis, de la génération présente et de la postérité la plus reculée, je vous remercie de l'immense sacrifice que vous faites pour la gloire de Dieu et l'amour de vos frères. Veuillez bien croire qu'en ma qualité de Pasteur, je veillerai soigneusement à ce que vos intentions bienveillantes soient scrupuleusement respectées. En attendant, les mains de tous se lèvent vers le Ciel pour y aller chercher d'abondantes bénédictions pour vous et pour toute la famille seigneuriale. Dans mes voyages, j'ai bien des fois admiré la foi vive, les anciens bienfaiteurs de l'Eglise qui s'est peinte elle-même dans les magnifiques vitraux, qui décorent les riches Cathédrales du Moyen-Age. Car on les voit représentés à genoux dans un petit coin du tabernacle, offrant humblement au Seigneur ces élégantes peintures dont le temps tout destructeur qu'il soit des beaux monuments, a cependant respecté les vives et fraîches couleurs.

J'ai, il y a quelque chose de mieux; car, quelque admirables que soient ces ouvrages de l'art, ce ne sont, toujours, que des peintures. Au lieu qu'on vous auroz toujours quelque chose de vivant pour dire aux temps à venir ce que votre cœur vous fait faire pour Dieu et le Pays. Car dans ce coin du beau Village, qui est le tabernacle que vous peignez à grands traits, se verra cette Eglise, toujours si fréquentée par de pieux fidèles, qui béniront votre mémoire, et ce Collège plein d'innocente jeunesse qui, de votre vivant, déposera à vos pieds ses prières, et plus tard ira couvrir votre tombe de ses regrets et s'inspirer sur vos cendres, pour propager à jamais l'industrie religieuse et canadienne et vous faire vivre après votre mort.

Le lendemain toute la famille seigneuriale se réunit, pour applaudir, par un acte public et solennel, à la généreuse donation de M. et Mme Joliette; et pour en donner une preuve non équivoque, M. G. de Lamandière, M. et Mme Lédel, M. et Mme Voyer firent de bon cœur remise des droits d'indemnité qu'ils pouvaient exiger d'après la loi des mains-mortes. Aussi seront-ils tous, eux et leurs enfants, compris dans les suffrages que ne cessera de faire, comme une bonne Mère, la Ste. Eglise pour de si bons et si généreux défendeurs.

Je suis etc.,

Extrait du dernier numéro du *Temperance Advocate*.

"Nous insérons avec beaucoup de plaisir la lettre suivante que nous avons reçue l'autre jour de notre respecté et estimé collègue dans la cause de la tempérance, le Rév. C. Chiniquy, en même temps qu'il nous transmettait sa souscription à l'Advocate, ainsi que celle d'un de ses confrères. Nous espérons qu'il nous parlera notre liberté, mais nous pensons qu'il n'est que juste qu'il soit entendu, s'il juge que M. Brown, notre ami commun, a fait une injustice à ses compatriotes. Nous ne pouvons toutefois omettre d'assurer à M. Chiniquy que M. Brown a trop de respect pour l'opinion Canadienne de la tempérance, et qu'il regarde avec une anticipation trop différente le résultat de ses travaux et de ses efforts, pour donner place dans son propre esprit au rapport à lui fait, et qu'il ne l'a inventé en passant, nous en sommes persuadés, que dans le but d'éclaircir un point auquel ses frères ajoutaient peu de créance, mais sans prévoir que ce rapport serait porté à la charge de ses compatriotes Canadiens.

Longueuil, 11 Janvier 1850.

Monsieur, Recevez, si vous plaît, mes meilleurs compliments pour les efforts efficaces que fait le *Temperance Advocate* pour avancer les intérêts de la cause. De 200,000 de mes compatriotes qui se sont enrôlés sous l'étendard glorieux de la tempérance, bien peu comparativement à ce nombre, ont fait à leur promesse. Il y a quelques jours un journal de Montréal publiait le rapport de la police de la cité pendant la quinzaine, où l'on voyait que, sur 45 ivrognes qui avaient été conduits à la police, 8 seulement étaient Canadiens-Français. Tandis que je suis sur ce sujet vous me permettez de faire quelques réflexions sur l'adresse que M. Brown aux *Receivables*, fit le 6 décembre et qui fut insérée dans votre journal le 15 du même mois: c'est particulièrement sur ce passage "un Canadien Français" mais il a dit que beaucoup de ses compatriotes, après avoir pris le *Pledge* l'observaient "par amour pour la cause, mais par mesquinerie (stinginess)".

Le Canadien-Français qui a ainsi informé M. Brown a certainement ses compatriotes. Les Canadiens-Français gardent leur tempérance pour des motifs beaucoup plus nobles et plus purs que ceux qu'on leur attribue dans une adresse d'auteurs très-intéressante et calculée pour opérer le bien. Mes compatriotes gardent leur tempérance, 1° parce qu'ils la savent être agréable à Dieu qui récompense pendant toute l'éternité tout ce qu'on aura fait pour son amour. 2° ils tiennent leur tempérance parce qu'ils ont donné leur parole d'honneur de ne jamais prendre de boissons émétales, 3° ils sont fermement attachés à la société de tempérance, parce qu'ils ont compris que toutes les liqueurs fortes, même prises avec modération, sont dommageables à la vie au corps et à la bourse de ceux qui les prennent. 4° ils aiment la tempérance, parce que les épargnes qu'elle leur fait faire les met en état de pouvoir donner à leurs enfants une éducation conforme à leur rang.

Je suis etc., C. CHINIQUEY Proc.

Nouvelles et Faits Divers.

M. N. F. Belleau vient d'être élu maire de Québec. Ce monsieur est reconnu pour homme pratique et très-assidu au travail.

Dix-huit vaisseaux de haut tonnage sont maintenant en construction à Québec, donnant de l'emploi à 1475 ouvriers.

Le premier vaisseau navigant dans les eaux d'Amérique sous l'opéraion de la nouvelle loi de navigation libre, est le vapeur Niagara tout dernièrement arrivé à Boston, ayant fait voile de Liverpool avec une riche cargaison de marchandises d'Allemagne, de France et d'Angleterre, estimée à un demi-million de dollars.

Un meurtre a été commis à New-York par un individu du nom de Chas. Crowe sur la personne de William Whyte. Ce dernier avait acheté de Crowe un fonds de marchandises qui lui fut livré sur paiement à Crowe de 80 dollars en à compte du prix de l'achat. Whyte refusant de payer à son créancier la balance tout il lui demandait redoublement, celui-ci l'expulsa de son logement avec sa famille en retenant les 80 dollars reçus. Whyte en recourut à un tribunal de justice, mais l'affaire ne pouvait être réglée que devant un tribunal civil. Furieux de ce qui était arrivé, Whyte se rendit à la maison de Crowe, brisa les fenêtres. Il fut arrêté pour ce fait. Mais aussitôt qu'il eut recouvré sa liberté, il assailla de nouveau son créancier, et en reçut le coup de mort.

Il paraît que le séjour prolongé du docteur Webster dans la prison de Boston a affaibli ses facultés, et que la puissante énergie

qui le soutenait commence à céder sous la pression des tristesses et des inquiétudes de chaque jour. Dernièrement il s'est plaint au gardien de la prison de la conduite des détenus dont les cellules touchaient à la sienne. Pendant la nuit, disait-il, ils m'accablent d'épithètes outrageantes; ils me crient: "Vous avez mis en morceaux le docteur Parkman!" "Vous êtes un menteur." Le gardien voulant faire cesser ce scandale, plaça deux agents dans les couloirs, mais ils n'entendirent rien de toute la nuit. Le lendemain cependant M. Webster se plaignait encore de ses voisins. Avait-il rêvé? C'est probable: Est-il menacé d'aliénation mentale? C'est évident. Innocent ou coupable, on conceit facilement que la terrible accusation qui pèse sur le prévenu trouble sa raison et fasse de chaque minute de son existence un affreux cauchemar.

Philadelphie compte en ce moment 470,000 habitants dont 40,000 sont des personnes de couleur libres. La population de Philadelphie a augmenté d'une manière extraordinaire pendant les dix dernières années, et il est probable qu'elle sera dans un avenir peu éloigné plus forte que celle de New-York.

Dans quelques Etats du sud de l'Union, l'opinion publique paraît être fortement prononcée contre l'admission de la Californie un nombre des Etats de la confédération. L'esclavage n'étant pas en honneur dans la nouvelle colonie, les votes de son représentant dans le congrès nuiraient probablement au maintien de la servitude dans les Etats à esclaves.

Un imprudent Phœdon, trop confiant dans ses ailes, s'élanca du quai (à Donaldsonville) dans l'espace, croyant arriver sain et sauf à bord du *General Taylor*; malheureusement il tomba, et s'abîma dans les eaux. Le commis du bateau, M. Trinidad, est témoin de cette chute; il tend une corde au téméraire qui s'y accrocha de bon cœur, et se met à exhorter mille manières avec une adresse qui fait honneur à son maître de gymnase lui. Ce n'est pas M. Trinidad qui est à bord du bateau, toutes les évolutions qu'il avait à faire. A la fin on voit hisser à bord du magnifique bateau notre Phœdon qui, baptisé incontinent par son sauveur *Acquis de la Noyade* doit avoir aujourd'hui en plus grande considération le Jupiter qui lui a procuré la corde que celui qui fondroya son honneur.

M. Formel, habitant de Donaldsonville (Etats-Unis), avait réussi à se faire avantageusement connaître et aimer de toute la population de la petite ville. Dernièrement il lui prit envie de voyager, et il commença par vendre, aussitôt lui son *shop*. Puis, il veut signaler son départ par une plaisanterie.

Envoyez-moi de main, a-t-il dit aux connaissances qui l'entouraient, pour cinq sous d'angoisses, car je me sens l'envie de pleurer en quittant Donaldsonville.

Tu les auras, lui a-t-il été répondu, pourvu qu'arrivé à la Nouvelle-Orléans, tu nous expédies deux douzaines de bouillottes pour essayer les larmes que fera répandre à nos yeux ton abandon.

Plus de 200 pains ont été confisqués lundi dernier, pour défaut de poids, par M. Jérémie, notre chef de police, en la possession de plusieurs boulangers de cette ville.

FORCE DES PARTIS DANS LE HAUT-CANADA. Les élections municipales qui viennent de se faire simultanément dans tout le Haut-Canada ont donné au parti réformiste 298 conseillers sur 352. C'est environ 3/5 contre 1. Cela montre, dit le *Long Point Advocate*, quel est l'ascendant des principes réformistes. Par principes réformistes nous entendons l'abolition des rectoires et des réserves du clergé, la réforme des lois, le retranchement des dépenses inutiles, la réduction des salaires des officiers publics, l'élection de tous les officiers locaux par le peuple, et l'administration libre et entière par lui de ses affaires locales. Le temps n'est plus où de vaines promesses pouvaient contenter le peuple. Il veut la réforme des abus, non pas de nom, mais en réalité.

La sentence de mort portée contre Jacob Nell pour meurtre de sa femme a été commuée en un emprisonnement perpétuel au pénitencier de Kingston.

Somme-nous au terme de la moitié du 19^e siècle? Un journal de New-York prétend que le 1^{er} janvier 1851 est le terme auquel expirera la première moitié du 19^e siècle. Il se fonda sur ce fait que le siècle actuel n'a dû commencer qu'avec le 1^{er} janvier 1801, terme de sa première année.

Un autre journal traite la difficulté de cette manière:

Prenez, dit-il, cent sous: retranchez-en quarante-neuf; et voyez s'il est possible qu'après ils soient également divisés. L'année 1850 est aussi réellement à la première moitié du siècle, que votre 50^e sol est à la première moitié du total.

OUVRAGE SUR LA ROYAUTE PAR LOUIS PHILIPPE. Les Politiciens attendent avec anxiété un ouvrage de Louis-Philippe sur la Royauté en quatre volumes; il a pour titre: *Dix-huit ans de Royauté*. Il contiendra, sans aucun doute, des vues nouvelles sur plusieurs personnes qui ont figuré dans cette espèce de temps.

Le Grand Jury a traduit Gonsalvo Montequien, l'infortuné jeune Français, qui a récemment tué deux hommes à l'hôtel Barnum pour meurtre un premier degré; son frère Raymond est détenu comme témoin. Le procès aura probablement lieu au terme présent de cette Cour.

CHUTE DE LA TOUR PRINCIPALE DE LA CATHEDRALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. A 11 heures 15 minutes environ, ce matin, la principale tour du centre de l'église française est tombée emportant avec elle une partie de toit du côté gauche et une immense quantité de briques de maçonnerie.

Le premier bruit fut épouvantable, et la chute de la maçonnerie et des briques dura une minute et demie environ et produisit une scène de consternation et de frayeur dans les différentes chambres de la Cour, qui était alors en session dans la bâtisse opposée. Il y eut une véritable panique. Les avocats, témoins, prisonniers, tous croyaient que c'était la maison même de justice, qui s'engloutissait. Lors de la chute de la tour, il y avait plusieurs ouvriers employés de dans et sur l'église; et on supposa qu'il y en a plusieurs sous les décombres. Un jeune homme de couleur, et un maçon ont en la tête fracturée, un autre les jambes brisées. On s'emploie incessamment à fouiller dans les ruines pour les corps de ceux qui y sont peut-être ensevelis. — N. O. Pic; Janv 20.

Une ordonnance royale du grand-duc de Bade proroge de quatre semaines la mise en état de siège de ce pays.

Le journal *Alta California*, publié en Californie, ne s'imprime pas sur des feuilles d'or, mais si l'on en juge par le haut prix qu'il obtient de ses souscripteurs et de des personnes qui y insèrent leurs annonces, il doit approcher de valoir le précieux métal. Le cadre en est de peu d'étendue, et cependant la souscription annuelle en est fixée à 12 dollars ou 7 dollars par semestre. Une annonce dans le journal coûte 4 dollars pour la 1^{re} insertion si elle est au-dessous de 10 lignes, et 2 dollars pour chaque insertion subséquente.

Si le propriétaire de cette publication est sûr de la ponctualité de ses abonnés, un tel bonheur lui vaudra certainement de l'or.

La ville de San-Francisco [Californie] est à moitié détruite par suite d'un incendie survenu le 24 décembre, par l'abandon de l'insurrection avancée rapidement.

Les opérations de chercheurs d'or étaient suspendues le 21 décembre, par l'abandon de pluie et de neige.

Le choléra a repris à Washington [Louisiane], et dans quatre jours a fait plusieurs victimes.

LE DOCTEUR WEBSTER. Vendredi dernier, le docteur Webster a été amené à la barre de la Cour Suprême pour entendre lire son acte d'accusation. Il est resté calme et a déclaré n'être pas coupable. Le jugement définitif de sa cause a été alors fixé au 19 mars prochain.

L'EXPLOSION DE HAGUE STREET. Samedi a vu terminer les funèbres entreprises sur le théâtre de ce grand désastre. Les derniers travaux ont fait retrouver trois nouveaux cadavres et le bien de la catastrophe se trouve désormais établi d'une manière définitive. Aussi loin qu'on a pu s'en assurer, le nombre des personnes qui se trouvaient dans la maison au moment de l'explosion était de 125; sur ce nombre 32 sont mortes et sauvés; 30 ont reçu des atteintes plus ou moins graves; enfin 63 corps ont été retrouvés. Parmi ces derniers, il en est cinq qui n'ont pu être reconnus et que le comité municipal a fait inhumer à ses frais. Quelques-uns prétendent qu'il manque encore plusieurs autres personnes, dont les restes épars et mutilés sont sans doute demeurés confondus avec les débris. Le nombre des morts se trouverait ainsi encore augmenté. Nous espérons toutefois que c'est la dernière exagération de ce malheur.

Par une circonstance fort remarquable, le mécanicien Crissey que l'on s'attendait à retrouver en hantant, a été découvert le dernier, presque intact et n'ayant reçu que de légères brûlures. Il était dans la cour intérieure, où l'avait sans doute lancé la force de l'explosion, à travers la fenêtre.

GUERRE AUX RATS. Depuis la nuit du 14 décembre, la grande chasse contre les rats a commencé dans toutes les voies souterraines de Paris. Ces rues, qui ont 150 toises de longueur en tous sens, ont coûté, en soixante ans, à la ville de Paris, plus de cinquante et quelques millions.

Toutes les mesures ayant été parfaitement prises, la chasse a dépassé toutes les espérances, et plus de 250,000 rats ont été pris. On pense que ce chiffre atteindra 600,000. En faisant quatre battues par an, l'administration municipale espère avant trois ans, délivrer Paris de ces hôtes destructeurs.

Plusieurs moyens ont été employés par les diverses brigades d'égoutiers pour s'emparer de ces animaux. Celui qui a le mieux réussi est l'emploi d'un grand sac de cuir dans lequel les égoutiers avaient placé une livre de suif de mouton, dont les rats sont très friands. Le mécanisme ingénieux de ce sac en permettait l'entrée, mais non la sortie. Ces courrières d'un nouveau genre étaient placées aux angles des rues, et, par une battue habilement faite, on les faisait arriver, les rats au sac de cuir comme à un point de ralliement.

Les quartiers qui ont le plus fourni d'animaux à cette étrange battue sont les environs des halles; les rues qui avoisinent la Seine; les marches, les abords de la petite rivière de Bièvre; la rue Pascal, dans le faubourg Saint-Marceau; ont donné aux chasseurs des résultats étonnants.

Sur les 250,000 rats qui ont été pris, on ne compte que 5 à 600 rats noirs d'Angleterre. Deux de ces animaux ont été mis à part comme objets de curiosité par les égoutiers, qui se proposent d'en faire hommage au Jardin-des-Plantes.

De l'exhibition de la queue au bœuf du musée les deux rats noirs d'Angleterre ont vingt pouces. Leurs yeux sont rouges, comme ceux des souris blanches; leur poil est aussi noir et aussi luisant que la peluche d'un chapeau de soie. La fermeté de ces animaux est telle, qu'un rat gris de Norwège, de la plus belle espèce, a été littéralement

dévoré en dix minutes par les deux rats Anglais dont nous venons de parler.

C'est dans la Seine, à l'île des Ravagnons que tous ces animaux ont été étouffés et dépeuplés. Ce travail n'a pas été sans danger. On assure que deux fabricants de gants de Grenoble ont eu quelques difficultés avec le chef de brigade des égoutiers de Paris. Ces honorables industriels sont effrayés du nombre de peaux de rats qui vont être mises à leur disposition; ils présumaient que ce nombre ne s'éleverait qu'à 100,000; mais, comme il y a un traité, il faudra qu'il s'exécute.

Du reste, d'autres propositions plus avantageuses ont été faites aux chasseurs souterrains par M. John Warton, riche mégisier de Londres, qui n'est pas arrêté par quelques centaines de mille peaux de rats de plus ou de moins.

Dans notre dernier No. à l'article du décès de M. Ringuet, ancien curé, de l'église courant à la Rivière du Loup, nous avons oublié de mentionner que ce Monsieur appartenait à la société d'une messe.

Les presses de l'avenir et le matériel de l'établissement ont été détruits par un incendie dans la nuit de dimanche à lundi. La bibliothèque de l'Institut Canadien de Montréal a aussi été consumée. Cet incendie a causé d'autres sinistres résultats. Outre la maison où étaient les bureaux et l'imprimerie de l'avenir, le magasin de MM. Hudon, Lesieur et Quevillon ont été la proie des flammes, une grande partie du bel assortiment de marchandises de M. Jodoin a été brûlée; etc. La cause de cet accident n'est pas encore connue.

Voici d'après la *Minerve*, le montant des assurances effectuées sur les propriétés détruites ou endommagées:

Table with 2 columns: Description of property and Amount insured. Includes entries for M. Valois, M. Hudon, M. Jodoin, etc.

Bons Provinciaux.

BUREAU DU RECEVEUR-GENERAL, Toronto, 1^{er} Février, 1850.

MONTANT des BONS PROVINCIAUX payables à 12 mois de leur date, avec intérêt à six pour cent. Précédemment émis... £607,822 10 0

Moins reçu pour droits publics depuis la 1^{re} émission, 17 Juillet, 1848... £432,752 10 0

Actuellement en circulation... £134,355 0 0

Certifié, E. P. TACHE, Receveur-Général.

MARIAGES. A Ste. Elisabeth, le 11 du courant par le Rev. messire Guyon, curé du lieu, N. Lacasse, Ecuyer N. P., à demoiselle Mathilde Brisette, tous deux du dit lieu.

A Québec le 5 du dit du lieu, M. Léon Lortie, charpentier, à Dlle. Agnès, première fille de M. Charles Jubeau, charpentier.

En cette ville, le 11 du courant, par messire Comolly, M. George Cloutier, typographe, ci-devant de Québec, à Dame Margarete Meher, veuve de feu Thomas Mitchell, eccl., avocat, de cette ville.

Le même jour, par Messire Pellissier, M. Joseph Réneur, tailleur en hardes, à Dlle. Louise Henriette, fille aînée de M. F. Pelletier, ci-devant marchand de cette ville.

En cette ville, le 11 du courant, par Messire Pellissier, M. Charles Caty, à Dlle. Marie Louise Labelle, fille unique de M. Toussaint Labelle, tous deux de cette ville.

A Berthier, le 5 du courant, par Messire Gagnon, M. Thomas Trudel, de Nicolet, à Dlle. Eliza Hamelin.

DÉCÈS. Décédée, samedi dernier, à l'Asyle de la Providence de cette ville, Sœur Cléopée. Des hautes, dite Ste. Janvrière, âgée de 36 ans, 6 mois et 7 jours, dont elle a passé en Religion 6 ans, 10 mois et 12 jours.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDÉS FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDÉS FAITES ET DE MARCHANDISES SÈCHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois. Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près ce premier décembre. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles ne hâteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL Pour 1850.

A vendre chez L. R. FARRE ET CIE. St. Vincent, No. 3. 16 no v 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE. Nouvelle pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C. Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Mgr. de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiquiquy, etc., etc. P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher. J.-BTE. ROLLAND. 16 Novembre 1849.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS CACHETÉES jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DÉVIS et CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud, 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des soumissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir au Bureau du Soussigné les Plans et dévis ainsi que conditions. Rigaud, 27 Nov. 1849. PH. GAREAU S.

TERRES DE LA COURONNE

En conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront, ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à L'Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, Montréal. Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: L'Écho Minerve, Les Mélanges Religieux, L'Écho des Campagnes, Gazette des Trois-Rivières, Le Journal de Québec et le Canadien.

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de ouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les Enlures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, fonce, Plumes, etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'École.

MESSEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messie Durocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

EAU PLANTAGENET.

Le SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos. BÉRIAT, Marchand Grocier, Place Jacques Cartier, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL, Montréal, 29 octobre 1849. JUSQU'À nouvel Avis, les DÉBENTURES du Gouvernement pour 25 et 20 écus, qui sont échues avec droit à douze par mille d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province. (Signé) F. HINCKS. Insp. Gén.

ATTENTION!!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché. Montréal, 21 septembre 1849.

ÉCOLE DES SOURDS-MUETS

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette malheureuse situation si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des États-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardent charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut la généreuse pensée d'ouvrir une école de Sourds-Muets. La direction a été confiée à M. Lagorce, assisté d'un Instituteur Sourd-Muet, M. Recevas. Ceux dont les parents sont pauvres et qui seront munis de bonnes recommandations seront instruits et pensionnés pour la modique somme de 3 piastres par mois. Ceux qui seront en état de payer devront donner un écu par mois pour l'instruction, et 5 piastres pour la pension. L'école est située au Pied du Courant, Rue Dufresne. Montréal, 1 Février 1850.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. MÈRE YVONNE, (DÉCÈDEE LE 23 DÉC. 1771) FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPPLÉANTE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, DITES SŒURS GRISÈS, DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL. A vendre à ce Bureau Montréal, 29 Décembre, 1849.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance

DE DIE A LA JEUNESSE, DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUIY, P.TRE.

Le soussigné à l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-dessus, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'Île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser. Prix de vente: Trois Chelins l'Acres.

Township de Chichester. Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lots, 8 à 46, contenant depuis 47 à 4 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 153 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 109 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 129 acres. 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres. 3me, Lots 1 à 49 de. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. François XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en terres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénédictin en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-faciles. S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien digne de l'attention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithentripique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, la rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc. L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises, devant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux; et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les baux qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEUR Beaux CHANDELIERS 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très convenables pour les Eglises. Chaque do différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

Le SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bonnets, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné au mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Jh. Roy. Montréal 27 septembre 1849.

L. P. Boivin.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Moral et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. — AUSSI: — Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français.

latin rhétorique belles-lettres, etc Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR.

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 c 2 6 Chaque insertion subséquente 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Piré. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Piré Direct. Rivière du Loup, M. J. BARIBEAU, St. Athanasie, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE JOSEPH RIVET Imprimeur

REDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, P.TRE.